

N° INSEE : 07028

COMMUNE DE BEAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BEAULIEU

N°DEL01_24082023

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Date de convocation :	11/08/2023	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	11	Pour :	9
Nombre de membres présents :	7	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	9	Abstention :	0

L'an 2023, le 24 août, à 20 heures 30, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Presbytère, sous la présidence de Monsieur Jean-François BORIE, Maire

Présents : Mme BADAROUX LAFFONT Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procurations : Mme DELEUZE Chloé donne pouvoir à M. QUENTIN Régis, M. JOPPART Eric donne pouvoir à M. BORIE Jean-François

Absents : M. ROUX Vincent

Excusés : Mme DELEUZE Chloé, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric

Secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Objets : Rembours anticipé prêt relais

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	50 000,00		
2151 (21) - 137 : Réseaux de voirie	-50 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par , Le Maire, JF BORIE, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 28/08/2023 et de la publication le 28/08/2023

A BEAULIEU, le 28/08/2023

Ont signé Le Maire, JF BORIE et le secrétaire de séance pour extrait conforme

Le Maire, JF BORIE

le secrétaire de séance

JP. ROGIER



(Handwritten signature of the Mayor, JF BORIE)

(Handwritten signature of the Secretary of the session, JP. ROGIER)

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/08/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

11/08/2023

Date d'affichage

18/08/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

29 AOUT 2023

et publication du :

29 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre août, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procurations :

Mme DELEUZE Chloé donne pouvoir à M. QUENTIN Régis, M. JOPPART Eric donne pouvoir à M. BORIE Jean-François

Etait absent :

M. ROUX Vincent

Etaient excusés :

Mme DELEUZE Chloé, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL02_24082023

Objet : Extension du linéaire de la voirie communale

Dans la perspective de la préparation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2024, il convient d'indiquer à la Préfecture de l'Ardèche les évolutions des linéaires de voirie communale.

En effet, les fractions Péréquations et Cible de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) sont réparties pour 30 % de leur montant proportionnellement à la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal.

Les critères de recensement sont :

- la commune doit être propriétaire de la voirie ;
- la voirie doit appartenir au domaine public de la commune ;
- la voirie doit être exprimées en mètres linéaires ;
- les délibérations doivent être adoptées au plus tard le 1er janvier 2023.

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcées par le Conseil Municipal conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière. C'est donc la délibération qui fait foi pour confirmer toute modification.

A ce jour, la longueur de la voirie enregistrée sur les fiches DGF 2022, pour notre commune, est de 28 817m. Un délai supplémentaire pour ce recensement a été accordé au 30 août 2023.

Or, suite à l'adressage, et la création de nouvelles voies, une mise à jour du reclassement des voies, permet d'identifier :

- 32 817 m de voies communales à caractère de chemin et de rue
- 4 514 m² de voies communales à caractère de place

Le Maire propose d'approuver le classement des voies communales.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau classement des voies communales

FIXE la longueur des voies communales à 32 817 m de voies communales à caractère de chemin et de rue et 4 514 m² de voies communales à caractère de place.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

M. BORIE Jean-François,

Le Secrétaire de séance,
M. ROGIER Jean-Paul,




DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/08/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
11/08/2023Date d'affichage
18/08/2023Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

29 AOUT 2023

et publication du :

29 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Presbytère, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procurations :

Mme DELEUZE Chloé donne pouvoir à M. QUENTIN Régis,
M. JOPPART Eric donne pouvoir à M. BORIE Jean-François

Etait absent :

M. ROUX Vincent

Etait excusés :

Mme DELEUZE Chloé, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL03_24082023

Objet : Remboursement La Gare aux Saveurs facture électricité

Le Maire rappelle que dès l'automne 2021, le chauffage par aérothermie de l'Auberge "La Gare aux Saveurs" est tombé en panne. Pour pallier, avant l'installation de la nouvelle Pompe à Chaleur, cela a nécessité la mise en place de convecteurs individuels.

Pour limiter les dépenses communales, le Maire a en effet engagé la procédure pour installer une PAC, avec recherche d'aides financières auprès des partenaires habituels (SDE, Département, Etat, Région).

En plus de la gêne occasionnée, il a été constaté une sur-consommation d'énergie électrique.

Au vue des factures sur 1 an, le Maire propose un remboursement de 2 loyers, soit 1 526,06 €, correspondant à une sur-consommation pendant l'hiver.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à la majorité, d'accéder à la proposition du Maire, à savoir d'exonérer le locataire "La Gare aux Saveurs" de 2 loyers à venir du local commercial (septembre et octobre 2023), soit : 763,03 € x 2 = 1 526,06 €.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 7, Contre : 2, Abstention : 0)

Pour : M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul, Mme DELEUZE Chloé (représentée par M. QUENTIN Régis), M. JOPPART Eric (représenté par M. BORIE Jean-François)

Contre : Mme BADAROUX Julie, Mme DOS SANTOS Christine

Abstention : Néant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

M. BORIE Jean-François,

Le Secrétaire de séance,
M. ROGIER Jean-Paul,



Mairie de BEAULIEU



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/08/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

11/08/2023

Date d'affichage

18/08/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11 SEP. 2023

et publication du :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procurations :

Mme DELEUZE Chloé donne pouvoir à M. QUENTIN Régis,
M. JOPPART Eric donne pouvoir à M. BORIE Jean-François

Etait absent :

M. ROUX Vincent

Etaient excusés :

Mme DELEUZE Chloé, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL04_24082023

Objet : Subvention complémentaire FESTIBEAULIEU

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DEL07_08092022 du 08 septembre 2022 décidant d'allouer sur le Budget 2022 les subventions complémentaires exceptionnelles suivantes :

- COOP SCOLAIRE BEAULIEU OCCE Ardèche : 1 848 € (pour le financement de la classe de mer)
- Association FESTIBEAULIEU : 617,70 € (financement gobelets consignés réutilisables)

Un mandat a été établi pour la COOP SCLAIRE BEAULIEU, mais la subvention complémentaire exceptionnelle pour l'Association FESTIBEAULIEU n'a pas été versée par oubli.

Cette somme ne peut pas être versée à FESTIBEAULIEU en 2023 sans le formalisme d'une nouvelle délibération sur les crédits budgétaires de 2023. En vue de verser cette subvention 2022, le Maire propose donc de voter un complément de subvention en 2023 pour FESTIBEAULIEU d'un montant de 617,70 €.

Une décision modificative devra abonder le chapitre 65 (Autres charges de gestion), Article 65748 (Subvention, autres personnes de droit privé), de la somme de 617,70 € et diminuer, par exemple, le chapitre 011 (Charges à caractère général), Article 6238 (Divers) de 617,70 €.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE la décision modificative suivante :

- Diminution de crédits..... CHAPITRE 011, Article 6238 : - 617,70 €
- Augmentation de crédits... CHAPITRE 65, Article 65748 : + 617,70 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

M. BORIE Jean-François,

Le Secrétaire de séance,
M. ROGIER Jean-Paul,


